

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 106\_2024-84147\_D01:01



Date du contrôle	Agent visiteur	Type de contrôle
15/11/2024 (15:03 - 15:15)	Xavier Lepage	Visite de contrôle (6.5.)
		Dérogations applicables: Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)
		Objet du contrôle: Demande dans le cadre d'une vente



### Données générales

Adresse de l'installation	Rue Piervenne, 1 n° d'appartement: R2 et R3 rez droit . 5590 Ciney
Type de locaux	Installation domestique - appartement
Nombre de tableau	1
Propriétaire gestionnaire ou exploitant	[REDACTED]

### Données du raccordement

Code EAN / Nom du GRD	EAN: Non communiqué GRD:
Numéro de compteur	Compteur jour: 52553325
Index	Jour: 15751 / Nuit: 38675
Courant nominal de la protection de branchement	Autre :30A
Type de coupure générale	Teco
Câble compteur - tableau	VFVB 4 x 10 mm <sup>2</sup>
Tension nominale de service	3x400V + N - AC

### Conclusion

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le contrôle réalisé par Certinerie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme dans les 12 mois à partir de la date du présent procès-verbal.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Il y a lieu de tenir compte des remarques présentes dans le présent rapport.

Signature de l'inspecteur



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 106\_2024-84147\_D01:01

### Liste des remarques

#### Installation: Contrôle de l'installation électrique domestique

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres infractions. (9.1.1.; 3.1.2)

#### Raccordement

- Impossible de dire si le coffret compteur correspond bien au coffret de l'appartement

#### Remarque

- Les schémas unifilaires et plans de position doivent renseigner l'adresse de l'installation, les coordonnées du propriétaire et du responsable des travaux. La signature de ce dernier doit se trouver sur ces documents. (-3.1.2-9.1.2)
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.
- La liaison équipotentielle supplémentaire pour la baignoire métallique n'est pas visible et vérifiable (email ou autre).
- Les photos et exemples repris dans le présent rapport sont illustratifs et ne constituent pas une liste exhaustive des manquements rencontrés dans l'installation.
- Nous attirons l'attention sur le fait que machine à laver, sèche-linge, lave-vaisselle doivent être sur des circuits séparés et subordonnés à un dispositif différentiel à haute (entre 10 et 30mA) ou très haute sensibilité ( $\leq 10\text{mA}$ ), lui-même subordonné au dispositif différentiel de tête d'installation électrique. (4.2.4.3.)
- Personne n'est présent lors du contrôle. Impossible de dire quel coffret relie quelle habitation
- Les socles de prise ne comportent pas de protections enfants. (-4.2.2.3)
- La section des conducteurs d'alimentation de la cuisinière et apparenté est à vérifier, les plans (ou leur absence) et le repérage insuffisant n'ont pas permis de le faire.

#### Système de mise à la terre

- Les liaisons équipotentielle principales qui font partie des parties communes n'ont pas été contrôlées.

### Rappel sur les prescriptions réglementaires

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre I de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre I sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
- de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique ;
- si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 106\_2024-84147\_D01.01

### Contrôle tableau(x)

#### Description du tableau électrique

Description du tableau / Nom

Possibilité de couper de courant

Possibilité d'ouvrir le tableau ?

Cuisine

Oui

Non

Photo tableau monté



Nombre de circuits terminaux

9

#### Plan et schéma

Présence des plans et schémas ?

Non

#### Conformité du tableau et des repérages

Conformité du tableau et des repérages

=>Constatations

Non

Il n'y a pas plus de porte au tableau. 5.3.5.1.

La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. 3.1.3.3.a

Les tableaux de répartition ne sont pas aisément accessibles. 5.3.5.1.

Il manque des obturateurs dans le tableau électrique. 4.2.2.1., 4.2.2.3.

#### Conformité de la protection contre les chocs électriques

Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs

Ok

Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects

Ok

#### Conformité des protections installées

Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et pontage interne

N.a.

Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent

N.a.

Conformité des protections installées

N.a.

#### Conformité des câbles et canalisations partants du tableau

Conformité des câbles et canalisations partants du tableau

N.a.

#### Mesure de l'isolement

Valeur de la résistance d'isolement général (MΩ)

51

Conformité de la valeur de la résistance d'isolement général (MΩ)

Oui

#### Contrôle DPCDR

Présence DPCDR de tête

Oui

=>Nombre de DPCR en tête

1

Présence DPCDR supp

Non

Obligation d'avoir un DPCDR supp ?

Oui

Un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel à haute ou très haute sensibilité ne protège pas comme il se doit certains circuits où l'eau est présente (facteur d'influences externes AD2 ou plus = locaux humides). 4.2.4.3.

Des circuits alimentant lave-vaisselle, séchoir et/ou lave-linge ne sont pas subordonnés à un dispositif différentiel à haute ou très haute sensibilité. 4.2.4.3.

=>Constatations

Non

Il faut prévoir les accessoires de scellée du dispositif différentiel de tête. 6.5.7.2.

Conformité DPCDR

=>Constatations

#### Contrôle du DPCR de tête: I

Marquage Identification DPCDR de tête

I

DPCDR de tête

ID

DPCDR de tête (A)

6.3A

300mA